

Transmettre sa DSN dans les meilleures conditions

Déclaration des cotisations « Complémentaire Frais de Soins – CFS », « prévoyance GIT/DC » Les fiches de paramétrage des organismes complémentaires

Un paramétrage erroné dans les DSN peut engendrer une mauvaise transmission des informations et flux financiers vers les divers organismes et par voie de conséquence affecter les droits des salariés.

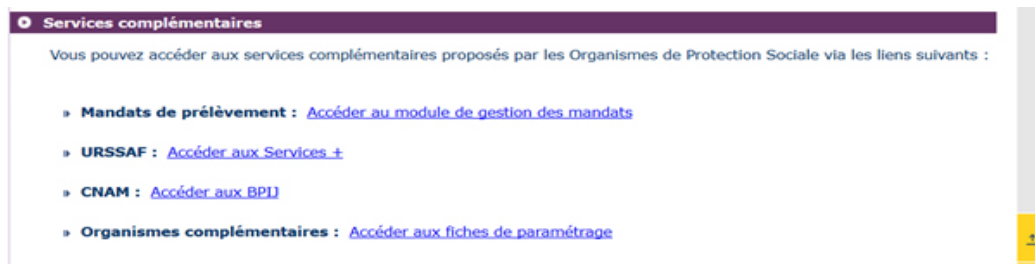
Parmi les erreurs de paramétrage les plus récurrentes, on retrouve la déclaration des cotisations « Complémentaire Frais de Soins » et « Prévoyance » (Branche 059 de la DSN)

Cette fiche rappelle les règles essentielles à respecter pour réussir le paramétrage de ces cotisations dans la DSN et ainsi garantir une transmission correcte aux organismes complémentaires.

➔ Paramétrer correctement la DSN à l'aide de la FPOC (Fiche Paramétrage Organisme Complémentaire)

Les fiches de paramétrage sont accessibles aux déclarants (tiers-déclarants inclus) :

- ➔ A partir du tableau de bord DSN, rubrique « Services complémentaires »
« Organismes complémentaires : Accéder aux fiches de paramétrage »



Vous avez accès aux fiches de paramétrage concernant la prévoyance GIT/DEC au format PDF ou XML

- ➔ Sur l'espace privé Employeur du site MSA => service [Demander mes attestations professionnelles](#)
"Demander une nouvelle attestation" puis choisir l'attestation "fiche de paramétrage des OC"

Sur cet espace, vous avez accès à toutes les fiches disponibles, dont Mutualia, au format PDF uniquement.



La FPOC au format XML a pour vocation à être intégrée automatiquement dans le logiciel de paie afin d'éviter une saisie manuelle des données de paramétrage (gain de temps, pas d'erreur de saisie)

Le format XML permet également de contrôler les données des organismes complémentaires sur via le lien <https://www.net-entreprises.fr/declaration/fiches-de-parametrages-oc/>

La FPOC au format PDF est destinée aux déclarants qui ne disposent pas d'un logiciel exploitant le format XML ou lorsque la fiche n'est pas disponible au format XML, c'est le cas pour les FPOC MUTUALIA



Paramétrage des données relatives aux organismes complémentaires

BLOC 15 de la DSN : Paramétrage des données relatives à l'adhésion de l'établissement à un contrat collectif

S21.G00.15.001 => Référence du contrat de prévoyance ; **Le numéro du contrat doit être exactement celui figurant sur la fiche de paramétrage et commence impérativement par la lettre I - D ou S**

S21.G00.15.002 => Code identifiant organisme de Prévoyance (reprendre les données figurant dans la fiche de paramétrage)

Organismes	Code identifiant organisme complémentaire
Agri prévoyance	P0002
Humanis	P1030
Mutualia territoires solidaires (16)	M44957125

Mise à jour 21/05/2025

Mutalia alliance santé (17)

M40359626

S21.G00.15.003 => Code délégataire de gestion - Lorsque le contrat complémentaire a été souscrit auprès d'un organisme complémentaire pour lequel une délégation de gestion a été signée avec la MSA, le code délégataire à renseigner est DMSA17 (pour la MSA Des Charentes)

S21.G00.15.004 => Personnel couvert (Se référer au cahier technique)

S21.G00.15.005 => Identifiant technique Adhésions (Se référer au cahier technique)

La DSN peut comporter plusieurs BLOCS 15 mais ils ne peuvent pas être renseignés avec les mêmes valeurs dans les rubriques "Référence du contrat de Prévoyance - S21.G00.15.001" et "Code organisme de Prévoyance - S21.G00.15.002".

Important Lorsque la MSA est délégataire de gestion pour un contrat prévoyance, le bloc 15 correspondant doit obligatoirement être complété, même si aucun salarié n'est rattaché au contrat

BLOC 70 de la DSN : Paramétrage des données d'affiliation pour chaque salarié lié au contrat, notamment (Options liées au contrat, date début et fin d'affiliation)

BLOCS 78/79/81 : Paramétrage des données liées aux cotisations dues à l'organisme complémentaire

BLOCS 20/55 : Paramétrage des données liées au versement des cotisations dues à l'organisme complémentaire